

DVPF OTT point 4 E CT 24/11/22

Nous déplorons l'augmentation du temps de travail des agents de la DVPF, n'aurais pas été plus judicieux vu les charges de travail en plus (ré internalisation de la dalle Kennedy + CC Italie) de recruter plutôt que de fournir une charge supplémentaire de travail aux agents déjà en place !

De plus avec cette nouvelle règle de 2/3 des agents présents pratiquement la moitié de l'année, voir pour l'équipe propreté mécanique toute l'année, nous nous demandons à quel moment les agents pourront poser les 15 jours de RTT qui leurs sont octroyés. Nous ne pensons pas à la CGT que cela contribue à améliorer leurs conditions de travail.

Sur le rapport il n'est notifié nulle part que pour les agents de propreté manuelle périphérique ils ont droit à 20 mn de pause après 6 h de travail, nous demandons donc que cela soit inscrit comme pour les autres entités. Et nous aimerions que soit clarifié la pause de 20 mn, ou la fait-on ? dans quelles conditions ? quelles dispositions sont prises pour que les agents puissent profiter pleinement de ce temps de pause ?